

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
et d'affichage
27 février 2025

L'An deux mille vingt cinq

Le 6 mars 2025 à 20h30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire

Nombre de conseillers

En exercice	25
Présents	18
Votants	25

Etaient présents : Pascal PRIGENT, Anne-Marie HÉNAFF, Laura JAMBOU, Frédéric PERROT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwënola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Sandrine CARIOU, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Gilles MORVAN et Christophe CLERMONT.

Absents excusés :

Isabelle MAUGEAIS qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Frédéric PERROT
Carine GILLAIZEAU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT
Henri MORVAN qui a donné procuration à Gilles MORVAN
Chantal CULIOLI qui a donné procuration à Sandrine CARIOU
Maryline LE GRAET qui a donné procuration à Jean-Yves PIRIOU
Julie CANADO qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF.

Assistait également au Conseil Municipal Madame Flavie ROBIN Responsable du Service de Gestion Comptable de CHATEAULIN.

Secrétaire de séance : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

DCM 2025-37

Objet :

**URBANISME-
Modification du
PLUiH :consultation
au titre de l'article
L153-40 du Code de
l'Urbanisme**

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime est dotée d'un PLUiH approuvé en 2020.

Cet outil de planification établi à l'échelle des 10 communes est amené à évoluer afin de tenir compte des besoins et projets émergents compatibles avec les orientations générales définies dans le PADD et de prendre en compte les évolutions règlementaires et éventuellement corriger des erreurs matérielles.

C'est ainsi qu'une procédure de modification a été engagée en 2022 afin de faire évoluer le PLUiH sans changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Les modifications initiales concernant PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H portent sur :

- **Actualisation et mises à jour des bâtiments pouvant changer de destination dans les zones A2020 et N**

La Commune comporte 39 bâtiments identifiés pouvant faire l'objet d'un changement de destination : Kerdreoual, Garsagoff, Moulin de Kergaeric, Nonnat Huella, Rue Saint Luc.

- **Ajustement de certaines délimitations de zones et zonages en lien avec des projets en cours ou décisions administratives.**

Changement d'affectation d'une partie de la zone 1AUH vers une zone 1AUE dans le secteur de Logodec. Motivé par le souhait de valoriser et aménager ce foncier pour l'accueil d'entreprises.

Changement d'affectation du zonage de la fiche de la poudrerie qui passerait de UE (économique) à UR zone urbaine mixte en renouvellement urbain.

- **Ajouts, suppressions et modifications d'emplacements réservés**

Création d'un emplacement réservé en vue de la réalisation d'une voie de desserte dans le secteur de Logodec

- **Ajouts, suppressions et modifications de STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) dans les zones naturelles**

Ajout par la création d'une zone NL sur l'emprise du terrain de football de Quimerc'h afin de permettre de réalisation des évolutions bâtementaires des équipements sportifs existants

- **Ajustements des périmètres de centralité commerciale et linéaires de restriction de changement de destination**

Extension du périmètre de centralité commerciale en bordure de la rue de Ti Jopic auquel il est rajouté la définition d'un linéaire de commerce sur une partie des rues de Quimper et de Brest

Conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme ce projet consolidé de modification est soumis à consultation des personnes publiques associées et des communes membres avant la tenue d'une nouvelle enquête publique.

Après s'être fait présenter ce projet par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime lors de la séance du 06 février 2025, à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet présenté.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 6 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Sophie PATTÉE



Le Maire,
Pascal PRIGENT

